

# CRIR-AVS région PACA

Centre Ressources pour les Intervenants de la région PACA  
dans la prise en charge des auteurs de violences sexuelles

## Équipe

### ■ Chefs de service

Pr Christophe LANCON - Chef du service hospitalo-universitaires de psychologie et de psychiatrie adultes  
Dr Catherine PAULET - Chef du secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire région PACA Ouest

### ■ Médecins

Dr Gilles AZAS - Psychiatre  
Dr Jean FARISSE - Psychiatre  
Dr Eric KANIA - Psychiatre

### ■ Médecins correspondants

Dr Mireille BONIERBALE - Psychiatre Sexologue  
Dr Marie-Hélène COLSON - Médecin Sexologue  
Dr Daniel GLEZER - Psychiatre Expert  
Pr Georges LEONETTI - Chef de service de médecine légale

### ■ Juristes correspondants

Maître Geneviève CASILE-HUGUES - Maître de conférence  
Faculté de droit d'Aix en Provence  
Maître Caroline KAZANCHI - Docteur en Droit Marseille

### ■ Psychologues

Marie CHOLLIER - Psychologue clinicienne Sexologue  
Michèle DEFRANCESCHI - Psychologue clinicienne  
Elizabeth DEGEORGES - Psychologue clinicienne  
Noëlle MAGAUD-VOULAND - Psychologue clinicienne Expert  
Aurélie MAQUIGNEAU - Psychologue clinicienne Sexologue  
Pascal MICAELLI - Psychologue clinicien

### ■ Documentation

Magali SERVOISE

### ■ Secrétariat

Fabienne CLERGUE

## Coordonnées

### ■ CRIR-AVS PACA

Pavillon 1 - 1er étage  
Hôpital Sainte Marguerite  
270 bd Sainte Marguerite - 13274 Marseille cedex 09

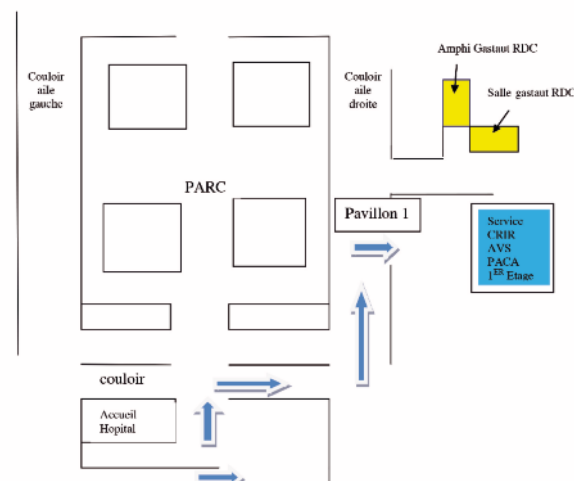
■ Téléphone secrétariat : 04 91 83 90 33

■ Fax CRIR-AVS : 04 91 74 59 99

■ [crir-avs.paca@ap-hm.fr](mailto:crir-avs.paca@ap-hm.fr)

■ [fr.ap-hm.fr/site/criravspaca](http://fr.ap-hm.fr/site/criravspaca)

### ■ Entrée Bâtiment Hôpital Sainte Marguerite



ENTREE BATIMENT CENTRAL HOPITAL SAINTE MARGUERITE

## Former, accompagner, documenter la prise en charge des violences sexuelles



La fréquence des agressions sexuelles et leurs conséquences dommageables les font apparaître comme un véritable phénomène de santé publique.

Diverses études concernant les auteurs de violences sexuelles (AVS) montrent qu'ils peuvent être accessibles à des soins psychiques, contrairement à une opinion très répandue, y compris dans les services de santé.

La prise en charge doit s'entendre dans sa globalité et peut impliquer certes une dimension thérapeutique mais aussi un accompagnement social, voire un aspect judiciaire lorsqu'une action pénale se déroule parallèlement.

Pour permettre l'articulation de ces diverses approches, il est apparu nécessaire de mettre en place une unité spécialisée susceptible de former et d'informer le dispositif des intervenants comme les personnes concernées (AVS), tout en favorisant les liaisons interdisciplinaires, dans les champs sanitaire, judiciaire et social.

À cet effet, les pouvoirs publics ont décidé de mettre à la disposition des différents intervenants dans le champ de la santé, de la justice, de l'accompagnement social et de la prévention, une unité ressource pouvant les aider dans l'exercice de leurs missions auprès des AVS.

## Missions

**Conseiller, orienter, informer** sur le cadre juridique et sur les dispositifs de soins

**Former les professionnels** à la prise en charge thérapeutique, sociale, judiciaire des auteurs de violences sexuelles

**Développer et soutenir** les prises en charges thérapeutiques, fournir un appui pour solutionner les difficultés

**Favoriser les rencontres** entre professionnels de la santé et l'articulation avec les institutions judiciaires

**Faciliter** les prises en charge et l'accès aux soins

**Mettre à disposition** un centre de documentation spécialisé

**Encourager, favoriser et initier** le développement de recherches et de réflexions sur l'amélioration des traitements et de l'accompagnement des auteurs de violences sexuelles

**Participer au développement** des actions de prévention

## Public

**Les professionnels de la santé** : infirmiers, psychiatres, psychologues, experts auprès des tribunaux, médecins coordonnateurs, etc.

**Les professionnels de la justice** : magistrats, conseillers d'insertion et de probation, avocats, etc.

**Les professionnels de l'accompagnement social** et de la formation : assistantes sociales, éducateurs, enseignants, etc.

**Les auteurs de violences sexuelles**

**Les familles**

**Les victimes**

Zone géographique  
PACA

